

RAPPORT ANNUEL SUR LES REVENUS DES PARTIS POLITIQUES
2018

DÉCLARATION DE REVENU ANNUEL
Contributions versées aux partis politiques

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018





C.P. 2703 (A-9) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-8683 • 1-866-668-8683 • Téléc. : 867-393-6977
www.electionsyk.ca/fr • info@electionsyukon.ca

Le 24 avril 2019

L'honorable Nils Clarke
Président de l'Assemblée législative
Assemblée législative du Yukon
Whitehorse (Yukon)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée législative le présent rapport annuel sur le financement des partis politiques pour l'année civile 2018. Ce rapport est déposé conformément à l'article 398 de la *Loi sur les élections*.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur général des élections,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "H. Maxwell Harvey". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath the name.

H. Maxwell Harvey

Page laissée en blanc intentionnellement

Table des matières

Introduction	1
Financement d'élection	1
Dispositions législatives financières	1
Rapports exigés par la <i>Loi</i>	2
Revenus.....	3
Contributions	4
Donateurs.....	5
Plafonds imposés pour les contributions	5
Divulgateion des contributions.....	5
Déclaration sur les contributions.....	6
Crédit d'impôt pour contributions politiques.....	7
Renseignements à fournir dans la déclaration de revenu annuel.....	7
RAPPORT ANNUEL DE 2018	9
Partis politiques enregistrés	9
Conformité du financement d'élection	9
Questions concernant le financement d'élection	10
Déclarations de revenu annuel de 2018.....	11
Comptabilisation des reçus.....	11
Sommaire	11
ANNEXE A.....	A-1
Parti vert du Yukon	A-3
ANNEXE B.....	B-1
Parti libéral du Yukon.....	B-3
ANNEXE C.....	B-1
Nouveau Parti démocratique du Yukon.....	B-3
ANNEXE D.....	B-1
Parti du Yukon.....	B-3

Page laissée en blanc intentionnellement

Introduction

Le présent rapport annuel préparé par Élections Yukon présente le sommaire des sommes reçues par les partis politiques enregistrés au cours de l'année civile 2018.

Chaque année, les partis politiques sont tenus de transmettre une déclaration de revenu annuel au directeur général des élections.

Financement d'élection

Dans une démocratie, l'élection d'un gouvernement se fait principalement par la tenue d'un scrutin opposant des partis politiques concurrents. Les candidats et les partis politiques ont besoin de ressources financières pour établir le contact avec l'électorat, lui présenter leur programme électoral et recueillir ses commentaires sur ce programme. L'accès à un financement sans condition est primordial pour assurer la vitalité d'un système électoral et démocratique¹.

En conséquence, le financement politique joue un rôle déterminant dans une société démocratique, car il renforce les partis politiques et les candidats, en plus de leur accorder une chance égale dans la course.

Les règles régissant le financement d'élection sont en grande partie fondées sur le principe selon lequel l'argent est un facteur déterminant dans les résultats électoraux. Les dispositions législatives visent prévoir l'obligation de rendre compte et à établir des principes d'équité et de transparence.

L'équité du financement d'élection permet aux candidats et aux partis de financer leurs activités et leur campagne tout en faisant valoir le droit de la population de participer en versant des contributions.

La transparence du financement d'élection se traduit par le dépôt de rapports financiers et de déclarations des revenus et des dépenses d'élection, ainsi que par la divulgation publique des données.

Dispositions législatives financières

La *Loi sur les élections* du Yukon constitue le cadre réglementaire permettant d'assurer la transparence et l'équité du financement du système politique. On trouve à l'article 6 de la *Loi* les « Dispositions relatives aux contributions versées aux candidats et aux partis politiques enregistrés ».

Les principales dispositions de la *Loi* sont résumées ci-après. Se référer au texte de loi pour le libellé précis et plus de précisions.

¹ Magnus Ohman, « An Introduction to Political Finance », *Funding of Political Parties and Election Campaigns: A Handbook on Political Finance*, Stockholm, International IDEA, 2014, page 1.

Rapports exigés par la Loi

Cette partie présente un aperçu des rapports financiers exigés par la *Loi sur les élections* de la part des partis politiques et des candidats et candidates.

Rapport annuel

- **Déclaration de revenu annuel** : Il s'agit d'une déclaration que les partis politiques enregistrés transmettent au directeur général des élections au plus tard le dernier jour de mars de chaque année. Elle fait état de toutes les sommes (contributions et « autres revenus ») reçues par les partis politiques durant l'année civile.

Cette déclaration présente la totalité des revenus des partis politiques ainsi que le nombre, le type et la somme totale de toutes les contributions.

Rapports suivant la tenue d'une élection

- **Déclaration de revenus d'élection** : Il s'agit d'une déclaration exigée de tous les candidats et partis politiques après la tenue d'un scrutin. Elle fait état de tous les revenus (contributions et « autres revenus ») reçus par les candidats et les partis politiques.

Chaque parti politique et chaque candidat doit déposer cette déclaration au plus le 90^e jour suivant la fin de la période de campagne électorale (période allant de la date de délivrance du bref d'élection et se terminant le 30^e jour suivant la date de délivrance du bref).

Cette déclaration présente la totalité des revenus reçus par le parti politique enregistré ou les candidats aux fins de la campagne, et précise chacune des sommes individuelles comprises dans le total.

Les déclarations des partis politiques font état de chacune des sommes reçues pour le compte de la candidate ou du candidat appuyé par le parti politique, ou reçues de la candidate ou du candidat appuyé par le parti pour assumer les dépenses, y compris celles engagées pour les avis ou annonces publicitaires payés par le parti politique pour le compte des candidats.

Les déclarations des candidats font état de chacune des sommes reçues d'un parti politique enregistré, ou par un parti politique enregistré pour le compte des candidats.

- **Déclaration de dépenses d'élection** : Cette déclaration est exigée de tous les candidats et partis politiques après la tenue d'un scrutin. Elle fait état de la juste valeur marchande de tous les biens et services utilisés durant la période électorale.

Chaque parti politique, chaque candidate et candidat doit déposer cette déclaration au plus tard le 90^e jour suivant le rapport du bref d'élection.

La déclaration énonce les dépenses engagées pendant la période électorale pour tous les biens ou services suivants, selon leur juste valeur marchande : presse écrite et électronique,

administration d'un bureau, personnel, déplacements faits dans le cadre de l'élection et tous autres frais (notamment les allocations de la candidate ou du candidat).

- **Déclaration de financement d'élection :** Cette déclaration est exigée de tous les candidats et partis politiques après la tenue d'un scrutin. On y compile les données utilisées dans les rapports sur les dépenses d'élection et les rapports sur les revenus d'élection pour déterminer s'il y a eu un surplus ou un déficit. On y retrouve aussi des renseignements sur les titulaires de créances et les exigences liées à l'aliénation des surplus.

Chaque parti politique, chaque candidate et chaque candidat doit déposer la déclaration au plus tard le 90^e jour suivant le rapport du bref d'élection.

La déclaration fait état de tous les revenus (figurant dans la déclaration de revenus d'élection), de toutes les dépenses (figurant dans la déclaration de dépenses d'élection) et du surplus ou du déficit, qui est établi en soustrayant le total des dépenses du total des revenus.

Si un déficit est déclaré, il faut indiquer le nom et l'adresse de tous les titulaires de créances et chacune des sommes dues.

Si la candidate ou le candidat était appuyé par un parti politique enregistré, le surplus déclaré par les candidats doit être remis au parti politique, et il faut fournir une preuve du versement dans la déclaration de financement d'élection. Si la candidate ou le candidat n'était pas appuyé par un parti politique enregistré, le surplus doit être remis au directeur général des élections, qui le versera au Trésor du Yukon.

Revenus

Les revenus cumulés durant une période correspondent au total de toutes les sommes reçues et désignées comme suit :

- contributions (dons en argent ou sous forme de biens et de services);
- produits tirés des activités de financement;
- dons reçus lors de rassemblements et de rencontres tenus à des fins politiques;
- droits d'adhésion;
- droits d'inscription à des activités;
- prêts;
- revenus de placement et d'autres sources.

Remarque : Dans le rapport annuel, il faut ventiler chacune des contributions versées, conformément aux exigences prescrites. Un reçu doit être délivré pour chaque contribution.

Dans le rapport, tous les revenus autres que des contributions (produits tirés des activités de financement, dons, droits d'adhésion, etc.) sont additionnés et déclarés au directeur général des élections comme somme unique sous « autres revenus annuels ». Lors du dépôt du rapport, il n'est

pas nécessaire de fournir de reçus, de déclarations ou d'autres documents à l'appui du montant apparaissant sous « autres revenus annuels ».

Contributions

Une contribution est un don remis à une candidate ou à un candidat aux fins de sa campagne ou à un parti politique, notamment un don sous forme d'argent, un bien, un service ou un rabais sur le prix habituel des biens ou des services, à l'exclusion du travail bénévole ou du paiement du dépôt qui accompagne la déclaration de candidature.

Les contributions sont soit monétaires soit en nature. Des reçus officiels sont délivrés pour les deux types de contributions, mais seules les contributions monétaires sont admissibles à un crédit d'impôt pour contributions politiques de l'Agence du revenu du Canada.

Contributions monétaires : Ce sont des contributions en argent; elles comprennent l'argent comptant, la valeur monétaire d'instruments négociables (comme les chèques) et de l'argent acheminé par carte de crédit ou par d'autres moyens semblables.

Contributions en nature : Ce sont des contributions sous forme de biens et de services. Cela comprend, par exemple, des dons sous forme de biens, comme du matériel de bureau ou des dons sous forme de services, comme la réparation d'ordinateurs. Le montant de la contribution en nature est calculé en fonction de la juste valeur marchande au moment du don.

Contributions anonymes : Les candidats et les partis politiques enregistrés ne peuvent pas accepter de contributions anonymes. Si une contribution anonyme est reçue sous forme d'argent comptant ou son équivalent, il faut la remettre immédiatement au directeur général des élections en vue d'être versée au Trésor du Yukon.

Si la contribution anonyme est en nature sous forme de biens ou de services, il faut la remettre immédiatement au directeur général des élections, qui en fera don à un organisme à but non lucratif, ou en disposera de la façon qu'il juge approprié. Le produit de la disposition, le cas échéant, sera versé au Trésor du Yukon.

Dons reçus lors de rassemblements et de rencontres tenus à des fins politiques : Ces dons ne sont pas considérés comme des contributions anonymes et doivent figurer dans la déclaration de revenu annuel ou la déclaration de revenus d'élection, ou les deux, le cas échéant.

Reçus pour les contributions : Les reçus pour les contributions versées aux candidats ou aux partis politiques ne peuvent être délivrés que par les dirigeants du parti qui ont été autorisés à le faire par le chef du parti.

Donateurs

Une donatrice ou un donateur à l'égard d'une candidate, d'un candidat ou d'un parti politique enregistré est une personne ou un groupe non constitué.

Personne – Une personne désigne :

- une personne physique;
- une société constituée dans tout ressort territorial;
- une société de personnes ou toute autre association, organisation ou entité non constituée en personne morale, et qui est enregistrée en vertu de la *Loi sur les dénominations sociales et les sociétés de personnes*.

Groupes non constitués – Un groupe non constitué désigne :

- un syndicat;
- un parti politique;
- toute autre entité qui n'est pas une personne.

Aucune restriction ne s'applique aux donateurs quant à leur admissibilité à voter ou à leur lieu de résidence.

Plafonds imposés pour les contributions

Il n'y a aucun plafond sur le montant des contributions qu'une donatrice ou un donateur peut verser, pourvu qu'elles soient dûment déclarées et qu'un reçu soit délivré par le parti.

N'importe qui peut faire une contribution à un parti, à condition que les renseignements sur le donateur soient rendus publics.

Il n'y a aucune limite quant au montant total des contributions qu'un parti peut accepter, pourvu que les contributions soient divulguées en bonne et due forme.

Divulcation des contributions

Toutes les contributions reçues doivent être déclarées, qu'il s'agisse de contributions monétaires ou de contributions en nature. Des copies de tous les reçus officiels délivrés doivent être annexées à la déclaration de revenu annuel.

Si le montant total des contributions dépasse 250 \$, les renseignements sur la donatrice ou le donateur sont rendus publics. Pour chacune des contributions de plus de 250 \$, le nom et l'adresse des donateurs doivent être indiqués, ainsi que le montant de la contribution. Pour les contributions en nature devant être divulguées, il faut aussi fournir une description du bien ou du service offert par les donateurs.

Une contribution est supérieure à 250 \$ lorsque le montant global des contributions monétaires et en nature dépasse 250 \$ durant l'année civile.

Divulgarion publique : Les déclarations de revenu annuel transmises au directeur général des élections sont des archives publiques. Elles peuvent être examinées par quiconque au Bureau des élections du Yukon pendant les heures normales d'ouverture.

La *Loi sur les élections* interdit la divulgation des noms des donatrices et donateurs qui ont versé une contribution totale de 250 \$ ou moins. L'accès aux copies des reçus n'est pas autorisé.

Les rapports publiés par le directeur général des élections peuvent être consultés sur le site Web du Bureau des élections du Yukon ou en communiquant avec le Bureau.

Déclaration sur les contributions

Les contributions sont déclarées au nom de personnes (personnes physiques, sociétés de personnes ou autres) ou au nom de groupes non constitués (syndicat, parti politique ou entité autre qu'une personne).

Pour les contributions de 50 \$ ou moins : Le nombre des contributions et le montant total de celles-ci sont déclarés.

Le nom et l'adresse des donateurs ne figurent pas dans la déclaration et ne sont pas divulgués.

Pour les contributions de 50,01 \$ à 250 \$: Les syndicats et les partis politiques doivent fournir une déclaration indiquant leur nom et adresse. Les autres groupes non constitués doivent fournir le nom et l'adresse d'un particulier, commettant du groupe.

Les candidats et les partis politiques ne doivent pas accepter de dons de plus de 50 \$ d'un groupe non constitué, sauf s'il est accompagné d'une déclaration renfermant l'information mentionnée dans le paragraphe précédent. Si aucune déclaration n'accompagne le don, celui-ci est alors considéré comme une contribution anonyme.

Le nom et l'adresse des donateurs ne figurent pas dans la déclaration et ne sont pas divulgués.

Pour les contributions de plus de 250 \$: Pour chaque donatrice et donateur qui a versé en tout plus de 250 \$, doivent figurer dans la déclaration le montant total et le type de contribution, le nom et l'adresse de la donatrice ou du donateur et, s'il s'agit d'une contribution en nature, une description de la contribution.

Les groupes non constitués (syndicats, partis politiques et autres groupes non constitués) qui versent une contribution totale de plus de 250 \$ fourniront le nom et l'adresse du syndicat ou du parti politique; les autres groupes non constitués fourniront le nom et l'adresse de la commettante ou du commettant du groupe non constitué.

Les groupes non constitués doivent fournir une déclaration indiquant le nom et l'adresse de chaque personne qui a versé, dans le cadre de sa contribution totale, une contribution supérieure à 250 \$,

ou indiquant qu'aucune contribution supérieure à 250 \$ n'a été versée. Si aucune déclaration n'accompagne le don, celui-ci est alors considéré comme une contribution anonyme.

Crédit d'impôt pour contributions politiques

Le crédit d'impôt pour contributions politiques est offert aux particuliers et aux sociétés qui versent une contribution à un parti politique territorial reconnu ou à une candidate ou un candidat.

La dernière mise à jour du montant maximal du crédit annuel accordé remonte du 1^{er} janvier 2016, Ce montant maximal est de 650 \$, pour une contribution totale de 1 275 \$ ou plus.

Le montant du crédit correspond à la somme des montants suivants :

- 75 % de la première tranche de 400 \$ de contributions;
- 50 % de la deuxième tranche de 350 \$ de contributions;
- 33,33 % de la troisième tranche de 525 \$ de contributions.

Renseignements à fournir dans la déclaration de revenu annuel

La déclaration contient les renseignements suivants :

- Le revenu total du parti enregistré.
- Le nombre, le type et le montant total des éléments suivants :
 - toutes les contributions;
 - toutes les contributions provenant de chaque donatrice ou donateur qui a versé au total plus de 250 \$;
 - toutes les contributions provenant de chaque donatrice ou donateur qui a versé au total plus de 50 \$, mais moins de 250 \$.

Page laissée en blanc intentionnellement

RAPPORT ANNUEL DE 2018

Le présent rapport contient les renseignements figurant dans les déclarations de revenu annuel déposées par les partis politiques enregistrés pour l'année civile 2018.

En conformité avec la *Loi sur les élections* (version modifiée en décembre 2015), les dirigeants et dirigeantes des partis ont dûment déposé leur déclaration de revenu annuel. Ils devaient assurer le suivi des contributions et des registres financiers, vérifier les renseignements concernant les donateurs ainsi que préparer et distribuer les reçus officiels.

Dans un esprit de collaboration entre le personnel d'Élections Yukon et la direction des partis politiques, des séances d'orientation et d'information ont été tenues en vue de favoriser la communication de l'information financière et d'assurer le dépôt des documents dans les délais et en toute conformité.

Élections Yukon a la responsabilité de fournir et de délivrer les reçus officiels aux dirigeants autorisés des partis politiques. De plus, un logiciel, conçu pour Élections Yukon, a été fourni (accompagné d'un guide et de modèles) aux partis politiques pour les aider à délivrer les reçus et à établir leurs rapports.

Partis politiques enregistrés

Au 31 décembre 2018, quatre partis politiques étaient enregistrés en vertu de l'article 44 de la *Loi sur les élections*. Aucun nouveau parti n'a été enregistré au cours de l'année civile 2018.

Parti politique	Présidente ou président du parti	Agent financier autorisé
Nouveau Parti démocratique du Yukon	Belinda Stick	Jim Cahill
Parti vert du Yukon	Mike Ivens	Scott Gilbert
Parti libéral du Yukon	Devin Bailey	Jorn Meier
Parti du Yukon	Mark Beese	Phillip Fitzgerald

Conformité du financement d'élection

En vertu de l'article 382 de la *Loi sur les élections*, chaque parti est tenu de transmettre au directeur général des élections, au plus tard le 31 mars, une déclaration de revenu annuel, laquelle doit faire état des contributions reçues au cours de l'année civile précédente. En vertu du paragraphe 18 (j) de la *Loi d'interprétation*, la date limite de dépôt des déclarations a été prorogée au 1^{er} avril 2018.

Tous les partis ont dûment rempli et transmis dans les délais leur déclaration de revenu annuel.

Il convient de souligner le rôle important que jouent les dirigeants des partis pour garantir que les contributions politiques sont dûment divulguées au Yukon.

Questions concernant le financement d'élection

Après discussion avec la direction de partis politiques, il est apparu qu'il y aurait lieu d'améliorer les logiciels et de les rendre plus conviviaux afin de simplifier la délivrance et le suivi des reçus, ainsi que la tenue des dossiers. Élections Yukon en prend bonne note, et un suivi sera effectué auprès de la direction des partis.

Une seule déclaration de financement d'élection rattachée aux élections de 2016 et provenant d'un candidat indépendant n'a pas encore été déposée. Deux ordonnances de conformité ont été délivrées, dont une qui a été déposée auprès de la Cour suprême du Yukon en octobre 2017. Au moment de l'impression du présent rapport, la déclaration n'avait toujours pas été déposée. Aucune autre mesure n'est envisagée.

Élections Yukon fournira à l'Assemblée législative des recommandations concernant le financement des élections, comme le prévoit la *Loi*.

Déclarations de revenu annuel de 2018

En vertu de l'article 382 de la *Loi sur les élections*, les partis sont tenus de transmettre, au plus tard le 1^{er} avril 2019, une déclaration de revenu annuel, laquelle doit faire état de tous les revenus reçus durant l'année civile 2018.

Comptabilisation des reçus

Comme l'exige la *Loi sur les élections*, tous les reçus officiels ont été comptabilisés.

	Reçus délivrés	Reçus retournés		Reçus utilisés	Écart
		Annulés	Inutilisés		
Parti vert du Yukon	2	0	0	2	0
Parti libéral du Yukon	102	3	18	81*	0
Nouveau Parti démocratique du Yukon	230	0	101	129	0
Parti du Yukon	131	3	2	126	0
Remarque : Deux reçus distincts pour des contributions monétaires ont été délivrés à une personne; ces reçus ont été dûment regroupés comme une seule contribution dans le rapport annuel du parti.					

Sommaire

Un sommaire des rapports annuels des partis politiques est dressé ci-après.

- Tous les rapports ont été dûment remplis et déposés dans les délais.
- Aucune contribution anonyme (monétaire ou en nature) n'a été déclarée.

Des renseignements détaillés pour chacun des partis politiques enregistrés sont présentés dans les annexes.

Total des revenus déclarés par tous les partis politiques enregistrés du Yukon en 2018

Contributions				Autres revenus	Total
N ^{bre} de donateurs (en argent)	Valeur totale des contributions monétaires	N ^{bre} de donateurs (en nature)	Valeur totale des contributions en nature	Tous les autres revenus	Total des revenus annuels
298	90 619,32 \$	39	13 233,00 \$	48 591,14 \$	152 443,46 \$

Parti vert du Yukon

Contributions				Autres revenus	Total
N ^{bre} de donateurs (en argent)	Valeur totale des contributions monétaires	N ^{bre} de donateurs (en nature)	Valeur totale des contributions en nature	Tous les autres revenus	Total des revenus annuels
2	1 600,00 \$	0	0 \$	100,00 \$	1 700,00 \$

Parti libéral du Yukon

Contributions				Autres revenus	Total
N ^{bre} de donateurs (en argent)	Valeur totale des contributions monétaires	N ^{bre} de donateurs (en nature)	Valeur totale des contributions en nature	Tous les autres revenus	Total des revenus annuels
61	22 735,34 \$	19	7 020,00 \$	21 265,00 \$	51 020,34 \$

Nouveau Parti démocratique du Yukon

Contributions				Autres revenus	Total
N ^{bre} de donateurs (en argent)	Valeur totale des contributions monétaires	N ^{bre} de donateurs (en nature)	Valeur totale des contributions en nature	Tous les autres revenus	Total des revenus annuels
128	29 710,53 \$	1	143,00 \$	829,64 \$	30 683,17 \$

Parti du Yukon

Contributions				Autres revenus	Total
N ^{bre} de donateurs (en argent)	Valeur totale des contributions monétaires	N ^{bre} de donateurs (en nature)	Valeur totale des contributions en nature	Tous les autres revenus	Total des revenus annuels
107	36 573,45 \$	19	6 070,00 \$	26 396,50 \$	69 039,95 \$

ANNEXE A

PARTI VERT DU YUKON DÉCLARATION DE REVENU ANNUEL

Page intentionnellement laissée en blanc

Parti vert du Yukon

Déclaration de revenu annuel

Le Parti vert du Yukon a déclaré un revenu total de 1 700,00 \$ provenant de deux contributions totalisant 1 600,00 \$ et d'autres revenus totalisant 100,00 \$.

	N ^{bre}	Contributions totales	Contribution moyenne
Contributions monétaires de 50 \$ ou moins			
Personne	0		
Groupe non constitué	0		
Total partiel	0	0	0
Contributions monétaires de 50,01 \$ à 250 \$			
Personne	0		
Groupe non constitué	0		
Total partiel	0	0	0
Contributions monétaires de plus de 250 \$			
Personnes	2	1 600,00 \$	800,00 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	0	1 600,00 \$	800,00 \$
Contributions en nature de 50 \$ ou moins			
Personne	0		
Groupe non constitué	0		
Total partiel	0	0	0
Contributions en nature de 50,01 \$ à 250 \$			
Personne	0		
Groupe non constitué	0		
Total partiel	0	0	0
Contributions en nature de plus de 250 \$			
Personne	0		
Groupe non constitué	0		
Total partiel	0	0	0
Total des contributions monétaires	2	1 600,00 \$	800,00 \$
Total des contributions en nature	0	0	
Total partiel	2	1 600,00 \$	800,00 \$
Autres revenus	S. O.	100,00 \$	S. O.
TOTAL DES REVENUS	S. O.	1 700,00 \$	S. O.

Contributions monétaires et en nature pour un total de plus de 250 \$

Contributions monétaires de plus de 250 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Montant
Ivens, Mike	Whitehorse	1 300,00 \$
Brekke, Irene	Whitehorse	300,00 \$
	Total	1 600,00 \$

Contributions en nature de plus de 250 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Description	Montant
Aucune déclaration			
		Total	0

Total des contributions de plus de 250 \$

Type	N ^{bre} de donateurs	Montant
Monétaire	2	1 600,00 \$
En nature	0	0
Total	2	1 600,00 \$

ANNEXE B

PARTI LIBÉRAL DU YUKON DÉCLARATION DE REVENU ANNUEL

Page intentionnellement laissée en blanc

Parti libéral du Yukon

Déclaration de revenu annuel

Le Parti libéral du Yukon a déclaré un revenu total de 51 020,34 \$ provenant de 80 contributions (81 reçus) totalisant 29 755,34 \$ et d'autres revenus totalisant 21 265,00 \$.

	N ^{bre}	Contributions totales	Contribution moyenne
Contributions monétaires de 50 \$ ou moins			
Personnes	3	70,00 \$	23,33 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	3	70,00 \$	23,33 \$
Contributions monétaires de 50,01 \$ à 250 \$			
Personnes	30	4 300,00 \$	143,33 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	30	4 300,00 \$	143,33 \$
Contributions monétaires de plus de 250 \$			
Personnes	28	18 365,34 \$	655,91 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	28	18 365,34 \$	655,91 \$
Contributions en nature de 50 \$ ou moins			
Personne	1	50,00 \$	50,00 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	1	50,00 \$	50,00 \$
Contributions en nature de 50,01 \$ à 250 \$			
Personnes	10	1 785,00 \$	178,50 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	10	1 785,00 \$	178,50 \$
Contributions en nature de plus de 250 \$			
Personnes	8	5 185,00 \$	648,13 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	8	5 185,00 \$	648,13 \$
Total des contributions monétaires	61	22 735,34 \$	875,71 \$
Total des contributions en nature	19	7 020,00 \$	369,47 \$
Total partiel	80	29 755,34 \$	371,94 \$
Autres revenus	S. O.	21 265,00 \$	S. O.
TOTAL DES REVENUS	S. O.	51 020,34 \$	S. O.

Contributions monétaires et en nature pour un total de plus de 250 \$**Contributions monétaires de plus de 250 \$**

Donatrice ou donateur	Adresse	Montant
Bagnell, Larry	Whitehorse	300,00 \$
Bailey, Devin	Whitehorse	305,00 \$
Blake, Erik	Whitehorse	300,00 \$
Cable, Faye	Whitehorse	500,00 \$
Clarke, Nils	Whitehorse	1 000,00 \$
Cunning Jason	Whitehorse	778,70 \$
Filipovic, George	Dawson	400,00 \$
Gallina, Paolo	Whitehorse	1 081,64 \$
Goudie, Karissa	Whitehorse	400,00 \$
Harvey, George	Whitehorse	400,00 \$
Harvey, Lisa	Whitehorse	400,00 \$
Kassbaum, Brandon	Whitehorse	650,00 \$
Mitchell, Arthur	Whitehorse	350,00 \$
Mostyn, Peter	Whitehorse	400,00 \$
Mostyn, Richard	Whitehorse	400,00 \$
Mostyn, Richard T.	Whitehorse	400,00 \$
Mostyn, Shona	Whitehorse	400,00 \$
Mostyn, Stephanie	Whitehorse	400,00 \$
Nordling, Monica	Whitehorse	400,00 \$
Pillai, Ranj	Whitehorse	3 000,00 \$
Silver, Sandy	Dawson	2 000,00 \$
Sinclair, Darrin	Whitehorse	400,00 \$
Streicker, John	Marsh Lake	1 000,00 \$
Toronto Dominion Bank	Toronto (Ontario)	1 000,00 \$
van der Eide, Tjitske	Whitehorse	400,00 \$
Walton, Susan	Marsh Lake	400,00 \$
Webber, Adeline	Whitehorse	500,00 \$
Wright, John	Whitehorse	400,00 \$
	Total	18 365,34 \$

Contributions en nature de plus de 250 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Description	Montant
Adel, Ted	Whitehorse	Forfait de pêche	400,00 \$
Air North	Whitehorse	Passes de vol	500,00 \$
Ashley Furniture	Whitehorse	Barre de son	800,00 \$
Barr, Emma	Whitehorse	Œuvre d'art pour une vente aux enchères silencieuse	1 200,00 \$
Frost, Pauline	Whitehorse	Gants de fourrure	415,00 \$
McPhee, Myke	Whitehorse	Lithographie de Harrison	750,00 \$
Pillai, Ranj	Whitehorse	Repas du traiteur Wandering Bison	700,00 \$
Yukon Brewing	Whitehorse	Boîtes-cadeaux	420,00 \$
		Total	5 185,00 \$

Total des contributions de plus de 250 \$

Type	N^{bre} de donateurs	Montant
Monétaire	28	18 365,34 \$
En nature	8	5 185,00 \$
Total	36	23 550,34 \$

Page intentionnellement laissée en blanc

ANNEXE C

NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU YUKON

DÉCLARATION DE REVENU ANNUEL

Page intentionnellement laissée en blanc

Nouveau Parti démocratique du Yukon

Déclaration de revenu annuel

Le Nouveau Parti démocratique du Yukon a déclaré un revenu total de 30 683,17 \$ provenant de 129 contributions totalisant 29 853,53 \$ et d'autres revenus totalisant 829,64 \$.

	N ^{bre}	Contributions totales	Contribution moyenne
Contributions monétaires de 50 \$ ou moins			
Personnes	29	657,93 \$	22,69 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	29	657,93 \$	22,69 \$
Contributions monétaires de 50,01 \$ à 250 \$			
Personnes	62	9 884,04 \$	159,42 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	62	9 884,04 \$	159,42 \$
Contributions monétaires de plus de 250 \$			
Personnes	37	19 168,56 \$	518,07 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	37	19 168,56 \$	518,07 \$
Contributions en nature de 50 \$ ou moins			
Personne	0	0	
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	0	0	0
Contributions en nature de 50,01 \$ à 250 \$			
Personne	1	143,00 \$	143,00 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	1	143,00 \$	143,00 \$
Contributions en nature de plus de 250 \$			
Personne	0	0	
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	0	0	0
Total des contributions monétaires	128	29 710,53 \$	232,11 \$
Total des contributions en nature	1	143,00 \$	143,00 \$
Total partiel	129	29 853,53 \$	231,42 \$
Autres revenus	S. O.	829,64 \$	S. O.
TOTAL DES REVENUS	S. O.	30 683,17 \$	S. O.

Contributions monétaires et en nature pour un total de plus de 250 \$**Contributions monétaires de plus de 250 \$**

Donatrice ou donateur	Adresse	Montant
Alwarid, Shakir	Whitehorse	300,00 \$
Amerongen, Mary	Whitehorse	274,84 \$
Barnes, Karen	Whitehorse	600,00 \$
Buchan, Rick	Whitehorse	300,00 \$
Chua-Tan, Shirley	Whitehorse	624,84 \$
Findlater, Ross	Whitehorse	624,84 \$
Findlater, Sue	Whitehorse	600,00 \$
Fraser, Max	Whitehorse	600,00 \$
Genest, Michele	Whitehorse	360,00 \$
Gibson, Philip	Whitehorse	600,00 \$
Green, George	Whitehorse	300,00 \$
Hanson, Elizabeth	Whitehorse	1 275,00 \$
Hayden, Earle	Whitehorse	480,00 \$
Kroening, Carole	Whitehorse	300,00 \$
Lemphers, Justin	Whitehorse	514,84 \$
MacKay, Elizabeth	Whitehorse	750,00 \$
MacKenzie, Hector	Whitehorse	360,00 \$
Maddison, Sidney	Whitehorse	600,00 \$
McDonald, Piers	Whitehorse	300,00 \$
McNevin, Deborah	Whitehorse	360,00 \$
Mills, Malcolm	Whitehorse	360,00 \$
Moorcroft, Lois	Whitehorse	349,84 \$
Nolet, Frédéric	Whitehorse	324,84 \$
Oberg, Joanne	Whitehorse	300,00 \$
Paquet, Louis	Whitehorse	300,00 \$
Picard, François	Whitehorse	764,84 \$
Rowles, Tom	Marsh Lake	550,00 \$
Stockdale, Dave	Whitehorse	360,00 \$
Stote, Florence	Whitehorse	290,00 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Montant
Taylor, Anne	Whitehorse	300,00 \$
Tredger, Jim	Whitehorse	350,00 \$
Walsh, John	Whitehorse	500,00 \$
West, Cheryl	Whitehorse	750,00 \$
White, Kate	Whitehorse	1 289,84 \$
Whiteside, David	Whitehorse	400,00 \$
Wittfoth, Monina	Dawson	400,00 \$
Wright, Skeeter	Whitehorse	1 454,84 \$
	Total	19 168,56 \$

Contributions en nature de plus de 250 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Description	Montant
Aucune déclaration	S. O.	S. O.	0
		Total	0

Total des contributions de plus de 250 \$

Type	N^{bre} de donateurs	Montant
Monétaire	37	19 168,56\$
En nature	0	0
Total	37	19 168,56 \$

Page intentionnellement laissée en blanc

ANNEXE D

PARTI DU YUKON

DÉCLARATION DE REVENU ANNUEL

Page intentionnellement laissée en blanc

Parti du Yukon

Déclaration de revenu annuel

Le Parti du Yukon a déclaré un revenu total de 69 039,95 \$ provenant de 126 contributions totalisant 42 643,45 \$ et d'autres revenus totalisant 26 396,50 \$.

	N ^{bre}	Contributions totales	Contribution moyenne
Contributions monétaires de 50 \$ ou moins			
Personnes	29	1 210,00 \$	41,72 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	29	1 210,00 \$	41,72 \$
Contributions monétaires de 50,01 \$ à 250 \$			
Personnes	41	5 580,00 \$	136,10 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	41	5 580,00 \$	136,10 \$
Contributions monétaires de plus de 250 \$			
Personnes	37	29 783,45 \$	804,96 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	37	29 783,45 \$	804,96 \$
Contributions en nature de 50 \$ ou moins			
Personne	0	0	
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	0	0	
Contributions en nature de 50,01 \$ à 250 \$			
Personnes	11	1 640,00 \$	149,09 \$
Groupe non constitué	0		
Total partiel	11	1 640,00 \$	149,09 \$
Contributions en nature de plus de 250 \$			
Personnes	8	4 430,00 \$	553,75 \$
Groupe non constitué	0	0	
Total partiel	8	4 430,00 \$	553,75 \$
Total des contributions monétaires	107	36 573,45 \$	341,81 \$
Total des contributions en nature	19	6 070,00 \$	319,47 \$
Total partiel	126	42 643,45 \$	388,44 \$
Autres revenus	S. O.	26 396,50 \$	S. O.
TOTAL DES REVENUS	S. O.	69 039,95 \$	S. O.

Contributions monétaires et en nature pour un total de plus de 250 \$

Contributions monétaires de plus de 250 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Montant
41134 Yukon Inc.	Whitehorse	420,00 \$
Arcrite Northern	Whitehorse	1 000,00 \$
Beese, Mark	Whitehorse	301,00 \$
CAP Management Services	Edmonton, AB	500,00 \$
Cathers, Brad	Whitehorse	1 550,00 \$
Cobalt Construction	Whitehorse	1 195,00 \$
Deadman Creek Enterprises	Teslin	500,00 \$
Duncan, Brandon	Whitehorse	600,00 \$
Fellers, Will	Dawson	560,00 \$
Ferris, Ramesh	Whitehorse	1 200,00 \$
Fine Gold Resources	Whitehorse	500,00 \$
Hart, Glenn	Whitehorse	300,00 \$
Hassard, Stacey	Teslin	1 950,00 \$
Heynen, Lindsay	Whitehorse	300,00 \$
Hillier, Linda	Whitehorse	330,00 \$
Istchenko, Wade	Haines Junction	1 900,00 \$
Kent, Scott	Whitehorse	1 260,00 \$
Laxton, David	Whitehorse	292,45 \$
Leef, Ryan	Whitehorse	300,00 \$
Leslie, Amanda	Whitehorse	1 700,00 \$
Magnusson, Cory	Whitehorse	400,00 \$
McInroy, Pat	Whitehorse	1 000,00 \$
McLeod, Patti	Watson Lake	1 450,00 \$
Mercer, Ross	Whitehorse	500,00 \$
Midnight Sun Drilling	Whitehorse	300,00 \$
Nickel Creek Platinum	Toronto (Ontario)	400,00 \$
Nuway Crushing	Whitehorse	1 050,00 \$
Oppen-Smith, Erika	Whitehorse	290,00 \$
Pelly Construction Ltd.	Whitehorse	1 700,00 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Montant
Small, John	Whitehorse	525,00 \$
Smith, Jonas	Whitehorse	340,00 \$
Steele, Gordon	Whitehorse,	2 300,00 \$
Stehelin, Eva	Whitehorse	340,00 \$
Stibbard, Jeff	Vancouver (Colombie-Britannique)	450,00 \$
Toronto Dominion Bank	Toronto (Ontario)	500,00 \$
Total North Communications	Whitehorse	1 000,00 \$
Waddingham, Rory	Whitehorse	580,00 \$
	Total	29 783,45 \$

Contributions en nature de plus de 250 \$

Donatrice ou donateur	Adresse	Description	Montant
Beese, Tammy	Whitehorse	Publicité dans <i>What's Up Yukon</i>	550,00 \$
Cathers Wilderness Adventures	Whitehorse	Excursions en attelage de chiens	780,00 \$
Fine Gold Resources	Whitehorse	Visite de champs aurifères du Klondike/ de mines de placer	1 000,00 \$
Fitzgerald, Philip	Whitehorse	Mitaines en fourrure de castor (Première nation de Selkirk)	400,00 \$
McLeod, Patti	Watson Lake	Chèques-cadeaux	300,00 \$
Northern Vision Development	Whitehorse	2 chèques-cadeaux – séjours de 2 nuits dans un hôtel	400,00 \$
Totaltrac Rentals	Whitehorse	2 chèques-cadeaux de 250 \$ – location de véhicule	500,00 \$
Yukon Brewing Co.	Whitehorse	Chèque-cadeau pour une dégustation à domicile	500,00 \$
		Total	4 430,00 \$

Total des contributions de plus de 250 \$

Type	N ^{bre} de donateurs	Montant
Monétaire	37	29 783,45 \$
En nature	8	4 430,00 \$
Total	45	34 213,45 \$

Page intentionnellement laissée en blanc

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport,
communiquer avec :



Élections Yukon

C.P. 2703 (A-9), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-8683

Sans frais (au Yukon) : 1-866-668-8683

Télec. : 867-393-6977

Courriel : info@electionsyukon.ca

Site Web : www.electionsyk.ca/fr